

**Certificat d'examen de type  
n° F-04-C-731 du 6 août 2004**

Accréditation  
n° 5-0012

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/C060852-D2**

**Dispositif de libre service PROEDA  
type TS-88**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la C.E.E. au contrôle des compteurs de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs et de la Recommandation internationale R117 de l'Organisation internationale de métrologie légale relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau.

**FABRICANT :**

PROEDA, Bollstrasse 32, 3076 WORB, SUISSE.

**DEMANDEUR :**

Société Nouvelle SEEAP, Parc des Glaisins, rue du Bulloz, B.P. 120, 74940 ANNECY LE VIEUX.

**CARACTÉRISTIQUES :**

Le dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 faisant l'objet du présent certificat est destiné à être associé à des ensembles de mesurage routiers ayant fait l'objet d'un examen de type, équipés de dispositifs calculateurs-indicateurs électroniques en vue de leur utilisation en libre service dans les configurations suivantes :

- libre-service non-surveillé avec pré-paiement,
- libre-service non surveillé avec post-paiement différé.

Le dispositif de libre-service faisant l'objet du présent certificat comprend :

- une alimentation électrique principale secourue par une batterie tampon,
- une carte mémoire,
- une commande principale (carte électronique équipée d'une carte logicielle),
- un clavier numérique pour l'introduction des données,
- un dispositif d'affichage,
- des touches de sélection des ensembles de mesurage routiers,
- une touche de délivrance des tickets,
- un lecteur de carte ou de clés codées,
- un dispositif imprimeur avec son interface,
- de une à huit interfaces de communication avec des ensembles de mesurage routiers.

Ce dispositif peut gérer jusqu'à huit ensembles de mesurage routiers.

Le dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 peut être équipé d'un lecteur de billet monétaire pour une utilisation en pré-paiement. Lorsqu'une transaction en pré-paiement est interrompue le dispositif délivre un avoir sous forme de ticket indiquant le volume délivré, le montant pré-payé ainsi que le montant restant.

Le dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 peut être associé à un micro-ordinateur dont les indications ne sont pas contrôlées par l'Etat. Seules les indications délivrées par le dispositif imprimeur sont contrôlées par l'Etat.

Les informations principales mémorisées pour chaque transaction et indiquées sur le ticket client sont :

- l'identification de l'ensemble de mesurage concerné,
- l'identification de la transaction au sein de la séquence,
- le numéro de carte de paiement utilisée (en cas de post-paiement différé),
- le montant pré-payé (en cas de pré-paiement),
- le produit délivré,
- la date et l'heure de la transaction,
- le prix unitaire,
- le volume délivré,
- le prix à payer.

Si d'autres indications sont mémorisées, elles ne doivent pas entraver la bonne lecture des informations décrites ci-dessus, ni être en contradiction avec celles ci.

Ce dispositif possède les caractéristiques suivantes :

- échelon de volume : 0,01 L ou 0,1 L
- échelon de prix unitaire : 0,001 €
- échelon de prix à payer : 0,01 € ou 0,1 €

#### **CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSTALLATION:**

Le raccordement du dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 aux dispositifs calculateurs-indicateurs des volumes et des prix associés ne doit en aucun cas faire obstacle à la vérification des ensembles de mesurage routiers auxquels il est raccordé.

Lorsque le dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 est associé à un micro-ordinateur, la mention suivante doit être apposée à proximité de l'écran du micro-ordinateur : "les indications fournies par le micro-ordinateur relié au dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 ne sont pas contrôlées par l'Etat".

Le dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 peut être associé à des ensembles de mesurage routiers équipés de dispositifs calculateurs-indicateurs électroniques figurant dans la liste annexée au présent certificat.

#### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification du dispositif de libre-service PROEDA type TS-88 doit porter le numéro et la date figurant dans le titre du présent certificat. Elle se présente sous la forme d'une plaque située sur la face latérale du boîtier et comporte un emplacement réservé à l'apposition de la marque de vérification primitive sous la forme d'un poinçon ou d'une étiquette.

La plaque d'identification est décrite en annexe au présent certificat.



## **CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION**

Les opérations de contrôle réalisées lors de la vérification primitive consistent à :

- vérifier la conformité de la version du logiciel, cette dernière est affichée sur le haut des tickets clients et doit être de la forme 0470.4006XXX,
- simuler une transaction en post-paiement différé et pré-paiement par billet monétaire et s'assurer que les indications du ticket client sont conformes aux données simulées, les indications principales à vérifier sont celles décrites dans le paragraphe *caractéristiques* du présent certificat,
- simuler une rupture de liaison avec le dispositif imprimeur. Cette action doit entraîner l'affichage du message "Hors-Service" sur le dispositif d'affichage,
- générer une coupure d'alimentation électrique pendant une transaction et s'assurer que le dispositif de libre-service se met automatiquement hors service après l'arrêt de la (ou des) distribution(s) en cours jusqu'au rétablissement de l'alimentation. Les indications relatives aux transactions interrompues doivent pouvoir être imprimées,
- simuler une interruption lors d'une transaction en pré-paiement par billet monétaire et s'assurer que le dispositif délivre un avoir sous forme de ticket indiquant le volume délivré, le montant prépayé ainsi que le montant restant.

La vérification primitive peut être effectuée en une seule phase.

Les opérations de contrôle de la vérification périodique sont identiques à celles de la vérification primitive.

## **DÉPÔT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/C060852-D2 et chez le fabricant.

## **VALIDITÉ :**

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

## **ANNEXES :**

Notice descriptive.

Plan de scellement.

Schéma de principe.

Exemple de ticket.

Liste des dispositifs calculateurs-indicateurs électroniques compatibles avec le dispositif de libre-service PROEDA type TS-88.

Pour le Directeur Général,

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification



**Dispositif de libre service PROEDA  
type TS-88**

-----  
**NOTICE DESCRIPTIVE**  
-----

**1. Caractéristiques**

Le dispositif de libre-service SEEAP type TS-88 est un appareil pour l'extérieur qui peut être raccordé à 8 ensembles de mesurage routiers électroniques (tous les ensembles de mesurage routiers peuvent être utilisés en même temps). En version standard une carte magnétique ISO sert comme moyen d'identification. En option, si le dispositif est équipé de l'unité de lecture correspondante, d'autres moyens d'identification, comme par exemple une carte Memopass ou LEGIC® (sans contact), peuvent être utilisés. Sur demande, le TS-88 peut être équipé d'un lecteur de billets de banque, afin d'être utilisé en mode de pré-paiement.

**2. Mode de service non surveillé**

L'identification du client est réalisée par un moyen d'identification approprié (carte magnétique, Memopass ou moyen d'identification sans contact). Pour augmenter la sécurité, le dispositif de libre-service SEEAP type TS-88 demande l'introduction d'un code secret (PIN). Si le client est identifié et si son numéro ne se trouve pas sur la liste des comptes bloqués, il peut choisir un distributeur libre en pressant la touche du distributeur demandé. Le distributeur choisi est libéré par la commande de pompe correspondante. Les données du calculateur de l'ensemble de mesurage routier correspondant sont transmises au dispositif de libre-service TS-88 et vérifiées en permanence. Quand la prise d'essence est terminée (raccrochement du pistolet) la commande de pompe envoie les données à la commande centrale. (Chaque message est protégé avec une somme de contrôle CRC ou LRC).

**3. Mémorisation des données**

Les données de la commande de pompe sont mémorisées avec les numéros de client, numéro de pompe, numéro de transaction, produit, prix, date et heure comme transaction dans la mémoire. Chaque transaction est sauvegardée dans la mémoire avec une somme de contrôle (CRC ou LRC).

**4. Remise du ticket**

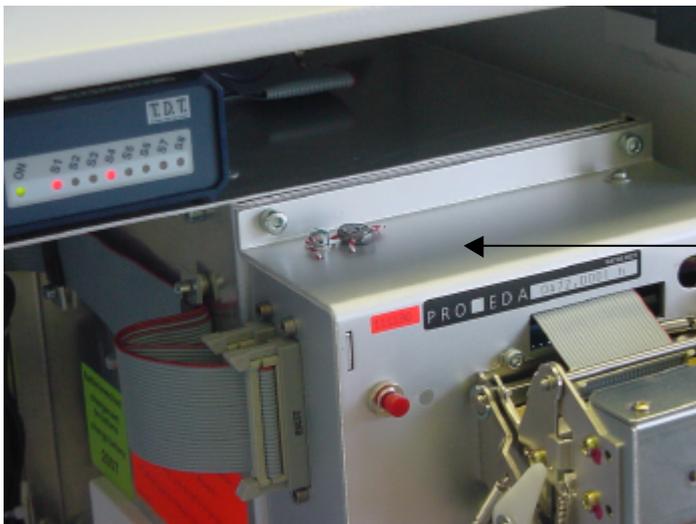
Pour recevoir un ticket, l'utilisateur doit presser la touche correspondante avant de choisir le distributeur ou remettre le moyen d'identification dans le lecteur après avoir terminé la prise d'essence. Les données sur le ticket doivent toujours correspondre à celles figurant sur le dispositif indicateur de l'ensemble de mesurage routier utilisé.

**Dispositif de libre service PROEDA  
type TS-88**

-----  
**Plan de scellement**  
-----



Scellement de la  
carte logicielle



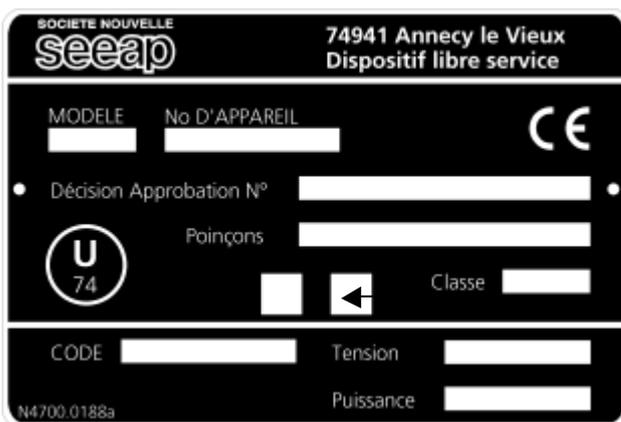
Scellement de  
l'imprimante

**Dispositif de libre service PROEDA  
type TS-88**

-----  
**Plan de scellement**  
-----



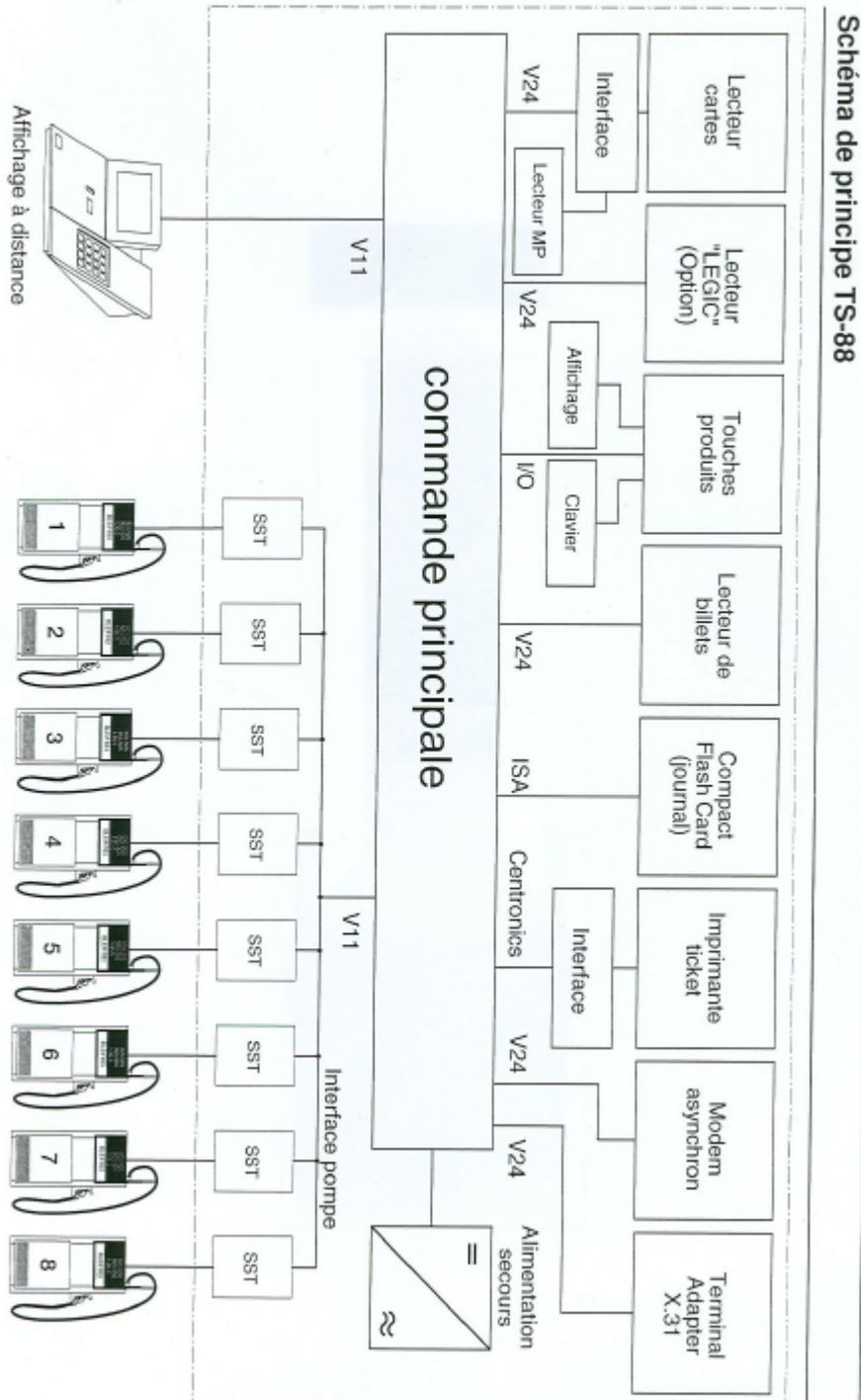
Emplacement de la  
plaque d'identification



Coupelles de plombage

Dispositif de libre service PROEDA  
type TS-88

-----  
Schéma de principe  
-----



Annexe 4 au certificat d'examen de type n° F-04-C-731 du 6 août 2004

Dispositif de libre service PROEDA  
type TS-88

-----  
Exemple de ticket  
-----

ProEda	ProEda
Automatisme de Station Service F-74940 ANNECY	
021699/001/0470.4006 b	
Bulletin de livraison	
31.10.02	12:11 089
CREDIT 01/000/00005	
C1 sans plomb95	3,07 L
x EUR/L	1,356
= EUR	4,16
montant incl. 19% TVA	
merci et bonne route	
ProEda	ProEda

Référence du logiciel

No de la transaction

**Annexe 5 au certificat d'examen de type n° F-04-C-731 du 6 août 2004**

**Dispositif de libre service PROEDA  
type TS-88**

-----  
**Liste des dispositifs calculateurs-indicateurs électroniques compatibles avec le dispositif  
de libre-service SEEAP type TS-88**  
-----

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Type</b>	<b>Numéro de certificat</b>	<b>Date du certificat</b>
DRESSER WAYNE	DECADE CE	79.1.03.452.1.3	31 août 1979
DRESSER WAYNE	DECADE TDS	82.1.03.452.1.3	22 novembre 1982
EINF	DM 1 VP	79.1.02.452.1.3	14 mai 1979
EINF	JKR	91.00.512.001.1	15 avril 1991
GILBARCO	EUROLINE	93.00.452.002.1	15 mars 1993
GILBARCO	EUROLINE 5,2	94.00.452.006.1	11 juillet 1994
GILBARCO	EUROLINE 5,2 IG	95.00.452.009.1	22 août 1995
GILBARCO	EUROLINE IG	94.00.452.007.1	11 juillet 1994
GILBARCO	SK700	F-03-C-433	8 décembre 2003
LAFON	CMP	F-03-C-335	6 novembre 2003
LAFON	LAFEC 2000	95.00.510.005.1	31 juillet 1995
LAFON	LAFEC 2000	99.00.510.013.1	29 octobre 1999
LAFON	SK700	F-04-C-543	09 juillet 2004
LAFON	Qualys	F-04-C-123	31 mars 2004
LANTZERATH TECHNOLOGIE	iGEM	F-03-C-228	10 septembre 2003
LANTZERATH TECHNOLOGIE	X 2003	99.00.510.004.1	22 mars 1999
NUOVO PIGNONE	OTP/E	99.00.510.005.1	3 mai 1999
SATAM	008	87.1.01.452.1.3	16 janvier 1987
SATAM	008	81.1.05.452.1.3	17 septembre 1981
SATAM	SEV2S	94.00.510.009.1	25 novembre 1994
SATAM	SEV2S	93.00.510.007.1	30 juillet 1993
SATAM	SEV4	93.00.510.008.1	30 juillet 1993

SATAM	SYLVIE	82.1.02.452.1.3	14 avril 1982
SATAM	SYLVIE	82.1.02.400.0.0	24 novembre 1982
SATAM	SYLVIE LYNX	90.1.01.400.9.3	14 mai 1990
SATAM	SYLVIE LYNX	83.1.01.452.1.3	22 septembre 1983
SATAM	SYLVIE SEV2	87.1.02.452.1.3	13 avril 1987
SATAM	SYLVIE SEV2	92.00.512.002.1	30 octobre 1992
SATAM	SYLVIE SEV2	91.00.512.002.1	4 juillet 1991
SCHLUMBERGER	B2G2L200	81.1.01.452.1.3	1 avril 1981
SCHLUMBERGER	COCA	98.00.510.017.1	11 décembre 1998
SCHLUMBERGER	COCA	98.00.510.007.1	16 juin 1998
SCHLUMBERGER	COCA	97.00.510.008.1	23 mai 1997
SCHLUMBERGER	COCA	93.00.510.010.1	3 septembre 1993
SCHLUMBERGER TECHNOLOGIE	COCA	97.00.510.018.1	18 décembre 1997
SCHLUMBERGER TECHNOLOGIE	COCA	96.00.510.005.1	3 juillet 1996
SCHLUMBERGER TECHNOLOGIE	COCA 1.1	97.00.510.018.1	18 décembre 1997
SCHLUMBERGER TECHNOLOGIE	COCA 1.1	97.00.510.008.1	23 mai 1997
SCHLUMBERGER TECHNOLOGIE	COCA 1.1	98.00.510.007.1	16 juin 1998
TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS	MFC	98.00.510.013.1	25 novembre 1998
TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS	WWC	00.00.510.015.1	28 septembre 2000
TOKHEIM SOLUTIONS	WWC	99.00.510.007.1	4 juin 1999
DOMS	DOMS	F-04-C-148	19 février 2004